



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : mairie@pigny.18.fr

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 018-211801790-20251025-2025_026-DE

SLOW

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2025-026

Participation financière Classe de mer 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq octobre à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Date de la convocation : jeudi 16 octobre 2025

Date d'affichage : jeudi 16 octobre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Céline HENG, Philippe DUBOIS, Jean-Pierre AUGE, Christine LOUBEYRE, Dominique COURILLEAU, Nathalie RIOU, Mickaël GENESTE, Patricia MARTINS, Frédérique PAWLOVSKY.

ABSENTS EXCUSES : Jonathan MAILET qui donne pouvoir à Céline HENG

ABSENT : Xavier BERNARD

SECRETAIRE : Patrick PARFAIT

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une classe de mer pour les CP-CE1 - 42 enfants dont 31 enfants de Pigny - a eu lieu du 19 au 23 mai 2025.

Il précise que le coût total du séjour (hébergement, bus et visite des marais) s'élève à 19 225,62 €.

La participation de la mairie sera de 43 € par enfant soit une participation totale de 1 333 €.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de participer à la classe de mer 2025 pour un montant total de 1 333 €.

BUDGET CLASSE DE MER 2025

DEPENSES		RECETTES	
Hébergement 42 élèves	13 895,70	Familles	6 200,00
Bus	4 320,00	Coopérative (15 € x 42)	630,00
Visite des marais (7 € x 42)	294,00	AEP (33%)	6 300,00
Divers	62,97	Sauveurs d'automne	351,00
		Ville à joie	330,67
		Trousse à projets	2 805,00
		Don de la banque	50,00
		s/total	16 666,67
		Participation mairie St-Georges	573,00
		Participation mairie Pigny	1 333,00
		s/total	1 906,00
TOTAL	18 572,67	TOTAL	18 572,67
Hébergement 5 adultes	715,92	Pris en charge par la coopérative	
TOTAL DEPENSES	19 288,59	TOTAL RECETTES	19 288,59

Répartition de la participation des mairies calculée en fonction du quotient familial selon 3 tranches			
Saint-Georges sur Moulon			
11 enfants	2 enfants - Tranche 1	2 x 83	166
	1 enfant - Tranche 2	1 x 63	63
	8 enfants - Tranche 3	8 x 43	344
		TOTAL	573
Pigny			
31 enfants	31 enfants - Tranche 3	31 x 43	1 333
		TOTAL	1 333

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer à la classe de mer pour un montant total de 1 333 €

Le secrétaire de séance,

P. PARFAIT

Le Maire,

P. RICHARD

Certifié exécutoire le :
Reçu en Préfecture le :
Publié sur site <https://pigny.fr> le :

Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le 13/11/2025
ID : 018-211801790-20251025-2025_026-DE
SLOW